

Docteur Patrick GUERIN
Président-Directeur Général
CELTIPHARM SA
3 ALLEE NICOLAS LE BLANC
CP 130
56038 - VANNES

N/Réf. : AT/YPA/SVT/NM/HG/DI063438
Instruction du dossier : Hervé Gudin
Objet : A.R. de désignation d'un correspondant
Réf. à rappeler dans toute correspondance :
DCIL 06018168

Paris, le **10 NOV. 2006**

Monsieur le Président-Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la désignation pour votre organisme de Mme Marie-Pierre DANIEL en qualité de correspondant à la protection des données à caractère personnel en application des dispositions de l'article 22 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004.

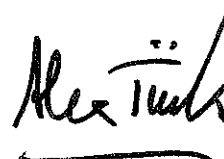
Je tiens tout particulièrement à vous féliciter de cette initiative qui témoigne de l'attention que vous portez au respect des règles de protection des données. Comme vous le savez le correspondant constitue un vecteur essentiel de la diffusion de la culture « informatique et libertés » à laquelle je suis très fortement attaché.

Cette désignation permet à votre organisme non seulement de bénéficier d'un allègement des formalités préalables de déclaration mais aussi de mieux assurer en interne le respect des règles de protection des données à caractère personnel.

Enfin, je vous rappelle que cette désignation prend effet au terme d'un délai d'un mois à compter du 4 septembre 2006, date de réception de la notification.

Afin d'aider les correspondants dans leur action au quotidien, la CNIL a mis en place un service dédié ; Madame DANIEL recevra par pli séparé toutes les informations utiles à ce sujet.

Je vous prie, Monsieur le Président-Directeur Général, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Alex TÜRK